

## PROGRAMME D'APPUI A L'INNOVATION INDUSTRIELLE « TATWIR-R&D ET INNOVATION »

### APPEL A PROJETS 2023

La composante « Innovation et R&D » est désormais un facteur clé pour la création de la valeur ajoutée, le développement de l'intégration locale, la consolidation de la compétitivité du secteur productif et l'amélioration du niveau technologique du Maroc. Elle représente un levier indispensable au renforcement de la souveraineté industrielle, alimentaire et sanitaire du Royaume.

C'est dans ce contexte qu'une nouvelle convention du Fonds de Soutien de l'Innovation a été signée entre l'Etat, Maroc PME et la CGEM pour la mise en place d'un nouveau programme d'appui à l'innovation industrielle pour le soutien aux projets d'innovation et de R&D dans les secteurs industriels, portés par **des PME, start-ups et grandes entreprises**, en vue de consolider leur compétitivité et d'améliorer leur performance.

A cet égard, le MIC lance, en concertation avec le Ministère de l'Économie et des Finances, MAROC PME et la CGEM, la 1<sup>ère</sup> édition de l'appel à projets relatif à ce programme, dans le but d'identifier et de sélectionner, **pour l'année 2023**, les meilleurs projets d'innovation et de R&D industrielles, éligibles à un appui financier de l'Etat à travers le Fonds de Soutien de l'Innovation.

### OFFRES D'ACCOMPAGNEMENT INTEGRES

Le programme relatif à l'appui à l'innovation industrielle représente une offre intégrée qui vise à soutenir les entreprises industrielles, tout au long de leur processus de recherche et développement, prototypage et industrialisation dans la phase pilote. Ledit programme s'articule autour des trois offres complémentaires suivantes :

**Offre 1 :** Appui à la valorisation de brevets

Appui à la valorisation industrielle/commerciale de brevets à travers un soutien financier de **80%**, plafonné à **1 MDH** par projet.

**Offre 2 :** Appui aux projets de R&D/Innovation industrielles

Appui aux projets de R&D/Innovation liés au développement de nouveaux produits/procédés, à travers un soutien financier de **60%**, plafonné à **4 MDH** par projet.

**Offre 3 :** Appui à l'industrialisation dans la phase pilote

Appui à l'industrialisation dans la phase pilote des produits innovants, à travers un soutien financier de **30 %**, plafonné à **5 Mdhs** par projet.

### SOUSSION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les entreprises industrielles intéressées peuvent déposer un dossier de candidature portant sur une ou plusieurs offres du programme précité.

Le règlement relatif au programme d'appui à l'innovation industrielle est à demander à travers le lien ci-dessous :

[Formulaire de demande du règlement :](#)

<https://forms.gle/BcvNoa9RviRzDpEP8>

Les porteurs de projets peuvent déposer leurs dossiers de candidature, dans le cadre de cette 1<sup>ère</sup> édition de l'appel à projets, **à tout moment, jusqu'au 15 décembre 2023**, à l'adresse suivante :